

SAVOIR GÉRER LE CAS D'UN SALARIÉ APTE AVEC RÉSERVE OU INAPTE**Présentation :**

Chaque année en France, plus d'un million de salariés seraient concernés par des avis de restrictions d'aptitude ou des demandes d'aménagement de poste.

Ce phénomène s'accroît au regard du vieillissement de la population active. Mais depuis plusieurs années, l'inaptitude ne vise plus seulement les fins de carrière.

La prise en compte de pathologies relevant de la santé mentale est un des facteurs de cette évolution.

L'inaptitude peut être d'origine professionnelle ou non. Dans tous les cas, la gestion de ces dossiers est sensible et soumise à un formalisme exigeant qui emporte des risques pour l'entreprise.

En effet, ces situations obéissent à des règles complexes en permanente évolution et dont la cohérence n'est pas toujours établie. La chambre sociale de la Cour de cassation a ainsi créé un véritable droit de l'inaptitude que la loi a tenté de rattraper et de clarifier.

Publics visés :

DRH – RRH – Assistant(e) RH – Juriste en droit social, dirigeant.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire au regard des fonctions exercées.

Objectifs :

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- De sécuriser la gestion de l'inaptitude dans l'entreprise,
- De connaître les obligations de l'employeur dans le cadre de la procédure de reclassement et d'inaptitude,
- De connaître la procédure de contestation de l'avis du médecin du travail.

Durée :

4 heures.

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

Modalités et délais d'accès :

Les inscriptions seront closes à J-7 pour les formations dispensées en présentiel et à J-1 pour les formations à distance. Sous réserve du nombre de places disponibles.

Tarifs :

Abonné au cabinet Talliance Avocats : 300€ (Euros) HT par participant.

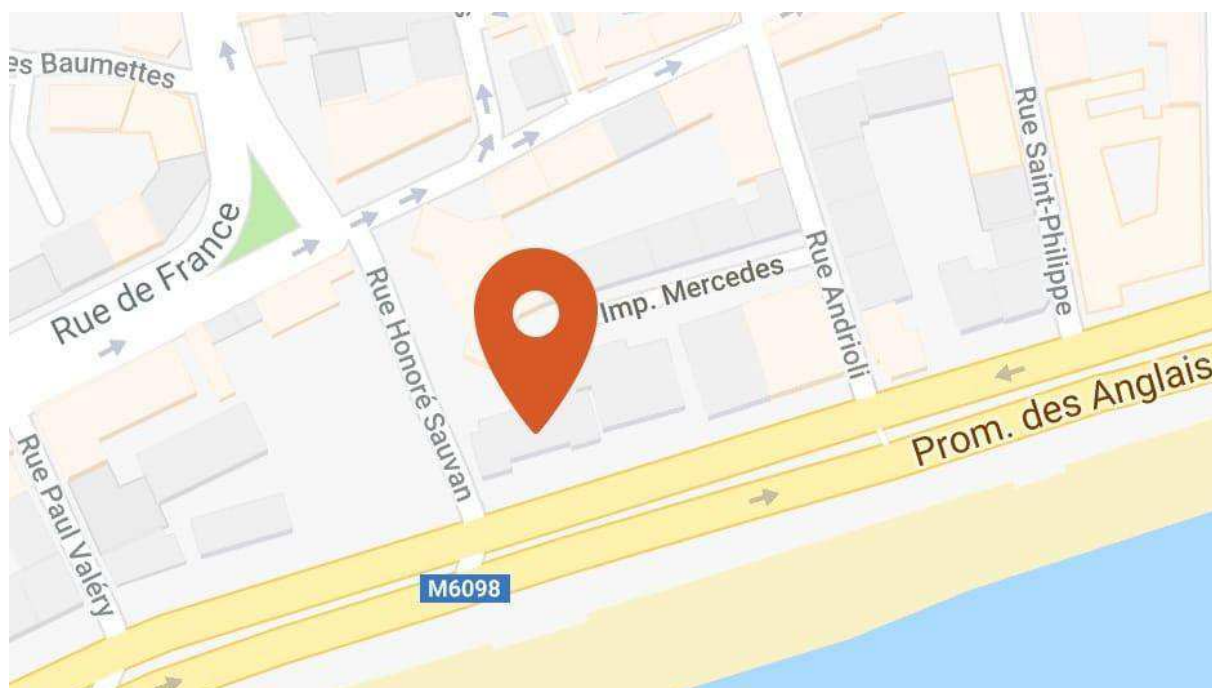
Non abonné au cabinet Talliance Avocats : 400€ (Euros) HT par participant.

Contacts :

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

<http://www.talliance-avocats.fr/contact/>

Plan d'accès :**Méthodes pédagogiques mobilisées :**

- Moyens pédagogiques : support de cours papier et/ou vidéo. Apports théoriques et pratiques, étude des dernières jurisprudences, méthodes participatives, prise de paroles, travail en groupe ou sous-groupe.
- Intervenante : Maître Nathalie Koulmann – Avocate inscrite au Barreau de Nice.

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

	FICHES DE PRÉSENTATION ACTIONS DE FORMATION	Page 1 sur 1 Réf. : AF6-1
		Date d'application : 14/04/2022 (Sous-réserve d'évolution dans l'année)

Programme :

1. Qu'est-ce que l'inaptitude ?

- Définition
- Distinction inaptitude et incapacité temporaire
- Distinction inaptitude et invalidité
- Distinction inaptitude et handicap.

2. Quand et comment l'inaptitude est constatée ?

- A l'embauche
- Examens périodiques
- Examen de pré reprise
- La visite de reprise.

3. Que faire après un avis d'inaptitude ?

- Portée de l'avis du médecin du travail et éventuelle contestation
- L'obligation de reclassement
- Consultation des membres du CSE
- Information du salarié
- Les motifs de licenciement pour inaptitude
- Le sort du contrat de travail du salarié ni reclassé dans l'entreprise, ni licencié.

4. Les risques ?

- Le cas du salarié déclaré inapte à son emploi à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
- Le cas du salarié déclaré inapte à la suite d'un accident ou d'une maladie non professionnelle
 - Le cas du salarié protégé
 - L'indemnisation aux prud'hommes et la faute inexcusable.

Modalités d'évaluation :

- En amont de la formation : les fonctions exercées des participants sont vérifiées lors de l'analyse des besoins.
- Pendant la formation : la formatrice va proposer des quizz ainsi que des cas pratiques, lui permettant d'évaluer les acquis des stagiaires.
- A la fin de la formation : une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis aux participants.

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

	FICHES DE PRÉSENTATION ACTIONS DE FORMATION	Page 1 sur 1 Réf. : AF6-1
		Date d'application : 14/04/2022 (Sous-réserve d'évolution dans l'année)

A chaud, dès la fin de la formation un questionnaire de satisfaction vous est proposé pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.

Par la suite, 40 jours après la formation, un second questionnaire vous est proposé pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :



Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référente handicap est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation.

Notre référente handicap : Mme Isabelle Belalem - Tél : 04.93.86.05.12 – Mail : ibelalem@talliance-avocats.fr

- Les stagiaires participants aux formations sur leur lieu de travail, la mise en place des moyens techniques relatifs à l'accueil des personnes présentant un handicap est à la charge de l'établissement d'accueil.
- Les moyens d'encadrement seront adaptés en fonction du handicap du stagiaire afin de répondre au mieux à celui-ci et d'offrir une formation de qualité.
- Le référent de l'établissement client devra nous faire part en amont de la participation d'un stagiaire en situation de handicap afin que les solutions les plus adaptées puissent être mises en œuvre.

Chiffres clés réalisés en 2021 :

Les indicateurs des résultats relatifs au nombre de participants, au taux de réussite et taux de satisfaction ne seront communiqués qu'à partir du deuxième semestre 2022.